



MARS 2019

Calendrier de vos obligations sociales et fiscales

11

Prélèvement à la source - PASRAU

Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de février 2019 et le télépaiement (paiement mensuel).

12

Entreprises soumises à la TVA

Date limite de dépôt de la DES et de la DEB pour les opérations intracommunautaires réalisées en février 2019.

15

Sociétés soumises à l'IS

Date limite de télépaiement du solde de l'IS, de la contribution sociale sur l'IS de 3,3 % à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 novembre 2018.

Déclarations

- Date limite pour déposer la déclaration n°2777 ou 2777-D (déclaration de dividende pour prélèvement forfaitaire et retenue à la source) relative au mois de février 2019.
- Date limite de dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de février 2019 (déclaration n° 2753) ;

